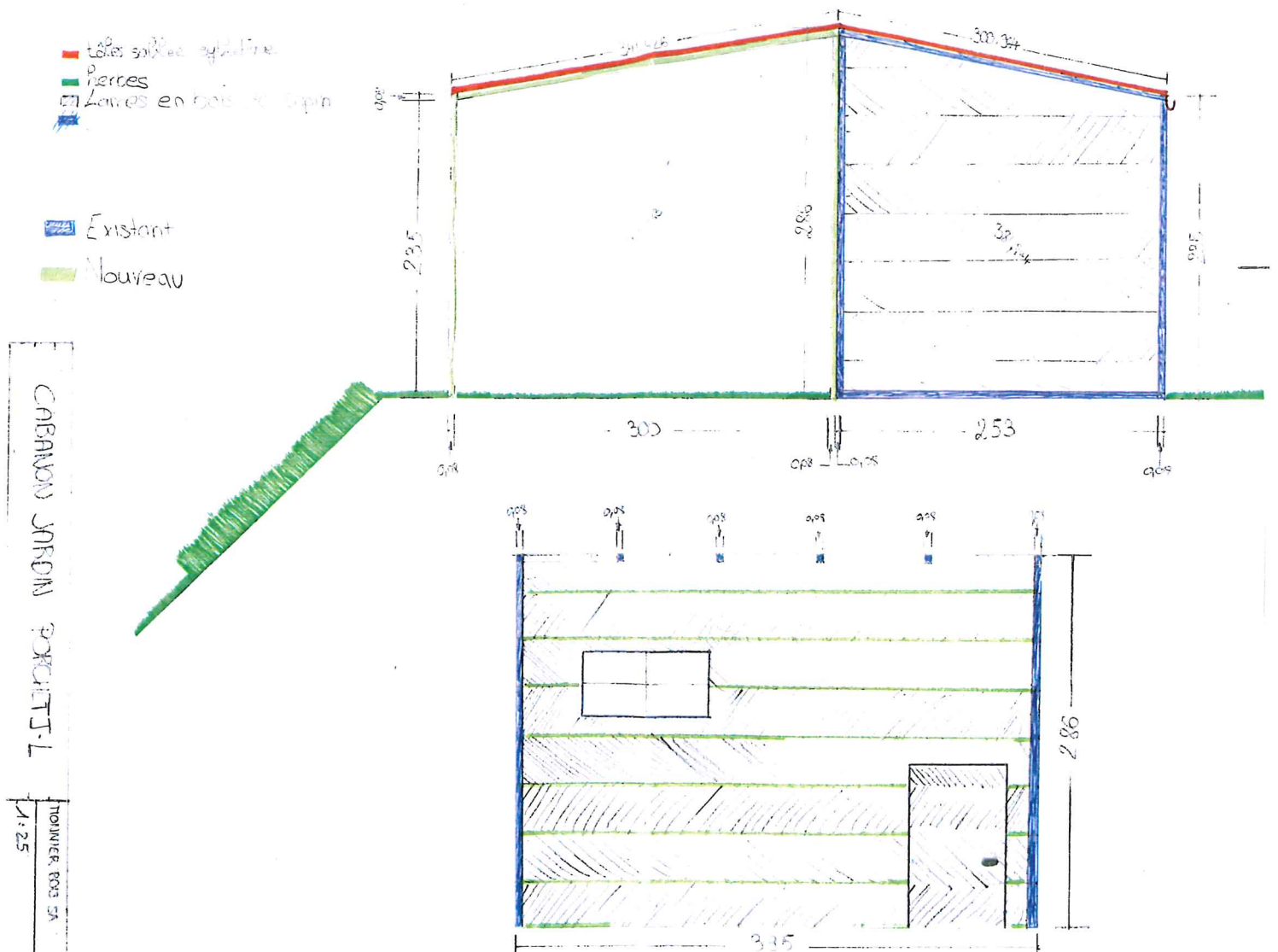




Autorisation de permis de construire par dispense d'enquête publique (selon les art. 111 LATC et 72d.RLATC)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la Municipalité, dans sa séance du 20 avril dernier, a autorisé Madame et Monsieur Porchet Patricia et Jean-Luc à construire un avant-toit en tôles sablée synthétique de moins de 12 m² afin de protéger la face de leur cabanon de jardin, parcelle n°182, située à la rue du Vignoble 10 à Arnex, selon le plan ci-dessous :



La secrétaire